CASINO & CLUB DE JEUX | JEUX

Vers un troisième casino à Nice ?

Vincent Reynaert
Publié le 5 février 2026 . Lecture estimée : 3 min

La Ville de Nice a officiellement lancé une procédure de concession pour l'exploitation d'un casino de jeux. Derrière cet appel à la concurrence, une question s'impose dans un paysage déjà bien occupé : s'agit il d'un simple réagencement de l'existant ou de l'arrivée potentielle d'un troisième établissement sur la Côte d'Azur ?

La publication d'un avis de concession de service public au BOAMP n'est jamais anodine, surtout lorsqu'il s'agit d'un casino. Dans le cas de Nice, l'annonce a immédiatement fait réagir le marché. La commune cherche à sélectionner un opérateur pour exploiter un casino de jeux sur son territoire, dans le cadre d'un contrat d'une durée de dix ans, avec un périmètre de prestations clairement défini.

Le contexte local est bien connu. Nice accueille déjà deux casinos identifiés et solidement installés. D'un côté, le Casino Barrière Le Ruhl, exploité par le groupe Groupe Barrière. De l'autre, le casino du Palais de la Méditerranée, opéré par Groupe Partouche. Deux établissements emblématiques, deux opérateurs historiques, et un équilibre qui semblait jusqu'ici stabilisé.

L'ouverture d'une nouvelle procédure de DSP vient donc bousculer les certitudes. L'avis ne précise pas explicitement s'il s'agit de remplacer un opérateur existant ou d'autoriser une implantation supplémentaire. Il se contente d'indiquer la volonté de confier la gestion d'un casino de jeux sur le territoire de la commune. Dit autrement, la Ville ouvre le jeu sans dévoiler totalement sa main.

Un projet structurant, exigeant et ouvert sur le concept

Ce qui est en revanche très clair, c'est le niveau d'exigence attendu. Le futur concessionnaire devra exploiter, sous une direction unique, les trois piliers indissociables du modèle casinotier français : les jeux, la restauration et l'animation. Cette approche intégrée confirme une tendance de fond. Le casino n'est plus seulement un lieu de jeu, mais un équipement de destination, pensé pour capter une clientèle large, touristique comme locale.

Autre élément structurant, la question du site. La Ville ne met pas à disposition un bâtiment existant. Les candidats devront proposer leur propre lieu d'implantation, dans un périmètre défini par le dossier de consultation, et démontrer la maîtrise foncière ou locative du site. Cela implique des projets aboutis, capables de sécuriser un emplacement stratégique, d'assumer des travaux lourds et de porter un concept cohérent avec l'image de Nice.

Sur le plan financier, le seuil d'entrée est élevé. L'investissement minimum exigé est fixé à 10 millions d'euros HT. La valeur globale estimée de la concession atteint 90 millions d'euros HT sur la durée du contrat, sur la base des produits d'exploitation attendus. Un niveau qui réserve de fait la compétition à des acteurs solides, disposant à la fois des capacités financières et d'une expérience reconnue.

Le calendrier, enfin, donne le tempo. Les opérateurs ont jusqu'au 28 avril 2026 à midi pour déposer leur candidature. D'ici là, le marché observera attentivement les signaux. Un troisième casino à Nice serait un tournant majeur pour l'écosystème local. Un simple remplacement le serait tout autant, mais sur un registre plus politique et stratégique. À ce stade, une chose est sûre : la Ville a décidé de remettre le sujet sur la table.